

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Tarifs des activités périscolaires et
extrascolaires pour
l'année 2015-2016**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 juillet 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU**, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

**Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Monsieur PIVERT
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

N° DE DOSSIER : 15 E 02

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE
2015-2016

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les tarifs périscolaires sont votés pour la période du 1^{er} septembre au 31 août afin d'en faciliter la lecture aux familles.

Les activités périscolaires sont entendues comme étant celles de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir et des études surveillées. Les activités extrascolaires sont celles proposées dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

La Ville s'engage dans une redéfinition de sa politique tarifaire visant à la rendre plus lisible et à faire apparaître les taux d'efforts de chaque catégorie tarifaire. Cette refonte sera mise en œuvre dès la rentrée 2015.

Au regard des coûts réels des différentes prestations proposées aux familles et des obligations nouvelles imposées par la réforme des rythmes scolaires conjuguées à une baisse sensible des dotations de l'État, il est nécessaire d'adopter une grille tarifaire revalorisée.

Cette nouvelle grille tarifaire a été calculée afin de prendre en compte :

- L'augmentation prévisionnelle du coût du marché de la restauration scolaire (+3.1%)
- La revalorisation effective de la rémunération des animateurs (mise en place du 13^{ème} mois, soit +5%)
- Une meilleure participation des familles avec un taux d'effort mieux partagé.

Pour autant, cette nouvelle grille tarifaire confirme:

- Le maintien de la réduction de 10 % accordée aux familles de plus de 3 enfants
- La gratuité des TAP (temps d'activités périscolaires) créés par la réforme des rythmes scolaires
- La suppression des forfaits et la facturation des familles en fonction de la présence réelle de leur(s) enfant(s) aux différentes activités périscolaires
- Le principe d'un tarif social
- Une augmentation maîtrisée de 2.02% en moyenne du tarif des activités périscolaires pour les enfants de la Ville

Parallèlement sont créés :

- deux tarifs proposés pour les enfants accueillis en centre de loisirs dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire ne prenant pas leur repas à la restauration collective : Accueil de loisirs journée avec PAI et Accueil de loisirs demie journée avec PAI
- un tarif forfaitaire CLIS (classe d'insertion scolaire)

Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye en garde alternée mais dont un des parents réside sur le territoire de la commune se voient appliquer le tarif Saint-Germainois

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2015/2016 telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

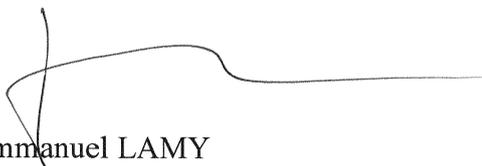
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre,

ADOpte la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2015/2016 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

	AFFAIRES SCOLAIRES			
	Pour les familles SaintGermanoises de 3 enfants ou plus, abattement de 10% sur le tarif indiqué			
OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		
RESTAURATION SCOLAIRE	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>	2014/2015	2015/2016	Taux d'effort (8,91€ le repas)
	~ Tranche A	1,07	1,30	14,59%
	~ Tranche B	1,89	2,10	23,57%
	~ Tranche C	3,85	3,90	43,77%
	~ Tranche D	4,19	4,30	48,26%
	~ Tranche E	4,71	4,90	54,99%
	~ Tranche F	5,08	5,30	59,48%
	~ Tranche G	5,61	5,90	66,22%
	~ Tranche H	6,17	6,60	74,07%
	Tarif moyen	4,07	4,29	Variation + 5,41%
	<i>Tarifs extra-muros</i>	7,18	7,40	83,05%
	<i>Adultes et enseignants</i>			
	~ Parents d'élèves		8,91	100,00%
	~ Enseignants - tarif unitaire de base	7,07	7,30	81,93%
	(Les enseignants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel lorsque leur indice est inférieur à 464. Le montant de la réduction est notifiée par l'Inspection Académique courant juin de chaque année. Ce tarif est alors diminué du montant indiqué.)			
	~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire	4,09	4,20	47,14%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Taux d'effort (4,12€ l'accueil)
		2014/2015	2015/2016	
RESTAURATION SCOLAIRE, PAI, Tarif de l'accueil de l'enfant, panier repas fourni par la famille	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	0,63	0,75	18,20%
	~ Tranche B	1,11	1,15	27,91%
	~ Tranche C	2,22	2,25	54,61%
	~ Tranche D	2,46	2,50	60,68%
	~ Tranche E	2,75	2,80	67,96%
	~ Tranche F	2,98	3,00	72,82%
	~ Tranche G	3,28	3,30	80,10%
	~ Tranche H	3,62	3,70	89,81%
	Tarif moyen	2,38	2,43	Variation + 2%
<i>Tarifs extra-muros et CLIS</i>	4,31	4,00	97,09%	
ACCUEILS DU MATIN ET DU MERCREDI DE 11h30 à 12H30 Maternel et élémentaire	<u>Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30</u> (maternel et élémentaire), coût garderie du matin 5,70€ et coût mercredi 14,61€			Taux d'effort
	~ Tranche A	0,55	0,60	Garderie 10,53% Mercredi 4,11%
	~ Tranche B	1,00	1,05	18,42% 7,19%
	~ Tranche C	1,96	2,00	35,09% 13,69%
	~ Tranche D	2,18	2,20	38,6% 15,06%
	~ Tranche E	2,43	2,50	43,86% 17,11%
	~ Tranche F	2,65	2,70	47,37% 18,48%
	~ Tranche G	2,91	2,95	51,75% 20,19%
	~ Tranche H	3,20	3,25	57,02% 22,25%
	Tarif moyen	2,11	2,16	Variation + 2,36%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Taux d'effort
		2014/2015	2015/2016	
ACCUEIL DU SOIR ET ETUDES SURVEILLEES Maternel et Elémentaire	<u>Accueil du Soir (maternel), coût moyen 7,73€</u>			
	~ Tranche A	1,12	1,15	14,88%
	~ Tranche B	2,00	2,05	26,52%
	~ Tranche C	4,00	4,10	53,04%
	~ Tranche D	4,42	4,50	58,21%
	~ Tranche E	4,95	5,05	65,33%
	~ Tranche F	5,38	5,50	71,15%
	~ Tranche G	5,90	6,05	78,27%
	~ Tranche H	6,50	6,60	85,38%
	Tarif moyen	4,30	4,38	Variation + 1,86%
	<u>Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30 sans repas (maternel et élémentaire)</u>			
	* <i>Tarifs extra-muros</i>	3,53	3,70	47,87%
	<u>Accueil du Soir (maternel)</u>			
	* <i>Tarifs extra-muros</i>	7,77	7,73	100,00%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Taux d'effort
		2014/2015	2015/2016	
ETUDES SURVEILLEES	<u>Etudes surveillées élémentaires, coût moyen 6,28€</u>			
	~ Tranche A	0,69	0,75	11,94%
	~ Tranche B	1,25	1,30	20,70%
	~ Tranche C	2,48	2,55	40,61%
	~ Tranche D	2,74	2,80	44,59%
	~ Tranche E	3,07	3,15	50,16%
	~ Tranche F	3,33	3,40	54,14%
	~ Tranche G	3,66	3,70	58,92%
	~ Tranche H	4,03	4,10	65,29%
	Tarif moyen	2,65	2,72	Variation + 2,6%
<i>Tarifs extra-muros</i>	4,78	4,90	78,03%	
	<u>Accueil du soir après 18h Elémentaire, coût moyen 7,10€</u>			
	~ Tranche A	0,38	0,40	5,63%
	~ Tranche B	0,68	0,70	9,86%
	~ Tranche C	1,33	1,35	19,01%
	~ Tranche D	1,51	1,55	21,83%
	~ Tranche E	1,67	1,70	23,94%
	~ Tranche F	1,83	1,90	26,76%
	~ Tranche G	1,97	2,05	28,87%
	~ Tranche H	2,19	2,20	30,99%
	Tarif moyen	1,45	1,48	Variation + 2,06%
<i>Tarifs extra-muros</i>	3,61	3,75	52,82%	

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Taux d'effort
		2014/2015	2015/2016	
ACCUEILS DE LOISIRS	<i>Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	Tarif journalier - <i>Quotient familial (Coût complet 56,11€)</i>			
	~ Tranche A	3,37	3,45	6,15%
	~ Tranche B	6,00	6,15	10,96%
	~ Tranche C	11,99	12,20	21,74%
	~ Tranche D	13,24	13,55	24,15%
	~ Tranche E	14,81	15,10	26,91%
	~ Tranche F	16,07	16,40	29,23%
	~ Tranche G	17,67	18,00	32,08%
	~ Tranche H	19,41	19,75	35,20%
	Tarif moyen	12,85	13,08	Variation + 1,78%
	Tarif demi-journée (avec repas) - <i>Quotient familial (Coût complet 36,15€)</i>			
	~ Tranche A	2,24	2,35	6,50%
	~ Tranche B	3,99	4,12	11,40%
	~ Tranche C	8,00	8,05	22,27%
	~ Tranche D	8,79	8,90	24,62%
	~ Tranche E	9,85	10,00	27,66%
	~ Tranche F	10,68	10,85	30,01%
	~ Tranche G	11,78	11,95	33,06%
	~ Tranche H	12,96	13,15	36,38%
	Tarif moyen	8,55	8,67	Variation + 1,4%
<i>Tarifs extra-muros</i>				
Tarif journalier	39,28	40,00	71,29%	
Tarif demi-journée (avec repas)	18,63	19,30	53,39%	
Enfants d'Aigremont (journée)	23,68	24,50	43,66%	

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Taux d'effort
		2014/2015	2015/2016	
	Accueil de loisirs Familles PAI, Familles Saint Germanoises			
	Tarif journalier - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A		2,90	5,17%
	~ Tranche B		5,20	9,27%
	~ Tranche C		10,55	18,80%
	~ Tranche D		11,75	20,94%
	~ Tranche E		13,00	23,17%
	~ Tranche F		14,10	25,13%
	~ Tranche G		15,40	27,45%
	~ Tranche H		16,85	30,03%
	Tarif moyen		11,22	Nouveau tarif
	Tarif demi-journée (avec PAI) - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A		1,80	4,98%
	~ Tranche B		3,15	8,71%
	~ Tranche C		6,40	17,70%
	~ Tranche D		7,10	19,64%
	~ Tranche E		7,90	21,85%
	~ Tranche F		8,55	23,65%
	~ Tranche G		9,35	25,86%
	~ Tranche H		10,25	28,35%
	Tarif moyen		6,81	Nouveau tarif
NUIT A L'ACCUEIL LOISIRS DE LA FORESTINE	Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial	2014/2015	2015/2016	
	~ Tranche A	2,68	2,75	
	~ Tranche B	4,67	4,75	
	~ Tranche C	9,30	9,50	
	~ Tranche D	10,28	10,50	
	~ Tranche E	11,50	11,75	
	~ Tranche F	12,45	12,70	
	~ Tranche G	13,70	14,00	
	~ Tranche H	15,07	15,35	
	Tarif moyen	9,95	10,16	Variation + 2,11%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		
Sorties exceptionnelles ou mini-séjours	<i>Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	81%	19%	
	~ Tranche B	69%	31%	
	~ Tranche C	38%	62%	
	~ Tranche D	32%	68%	
	~ Tranche E	24%	76%	
	~ Tranche F	18%	82%	
	~ Tranche G	9%	91%	
	~ Tranche H	0%	100%	
TAP		GRATUIT		
TRANSPORTS SCOLAIRES	Par enfant (Camp des Loges) - pour l'année scolaire	75	80	Un prorata par mois complet pourra être facturé en cas d'inscription en cours d'année (prorata sur 10 mois), indexé tarif STIF